

SECRET

File

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 98

SECRET/141/Add. 9 *
19 janvier 1962

NEGOCIATIONS DE 1961 AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXXVII - TURQUIE

Les Délégations de l'Autriche et de la Turquie ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII, en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXXVII (TURQUIE), et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la Délégation
de l'Autriche

Signé au nom de la Délégation
de la Turquie

9 décembre 1961

* Français seulement
French only

Résultats des négociations et des consultations
 avec le Gouvernement de l'Autriche engagées au titre de
 l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait
 des concessions reprises dans la Liste XXXVII

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE XXXVII - TURQUIE

CONCESSIONS A RETIRER

Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans l'ancienne liste Ad Val. %
Bois de charpente:	
Pins, sapin et ladanum, sciés ou fendus 100 K.B. Ltqs.	<u>Spécifique</u> Ad Valorem % 0,25
Habitations démontables en bois.	20
Notes:	
Les parties des habitations démontables en bois énumérées dans la position 291 seront soumises au droit prévu à la position 44,23 si elles font partie des dites habitations, présentées à l'état complet.	
Les parties des habitations démontables en bois énumérées dans la position 291 seront soumises au droit prévu à la position 44,23 si elles font partie des dites habitations, présentées à l'état complet.	
Verres en verre:	
Mues ou combinées avec des matières ou métaux communs.	62
<u>LISTE XXXVII - TURQUIE</u>	
Vis, boulons et écrous en fer:	
Vis.	7
Boulons.	12
Ecrous.	10
Ressorts, ressorts (toutes formes), roues; bandages de roues et autres parties de moyens de transport (en- droits ou non d'une couche de fond):	Taux des droits consolidés dans l'ancienne liste Ad Val. %
Ressorts de toutes formes.	14
Boes de charrue.	10
Presses à vin et à fruits pour usage agricole.	25
Feuilles en asbeste.	5
Parties mécaniques de fusils de tir et autres.	20,5

Position

du tarif

Désignation des Produits

Taux des droits consolidés dans l'ancienne liste Ad Val. %

Tous les autres articles en matières plastiques, n.d.a. (combinés ou non avec d'autres matières):

Ex 98.07

Tampons dateurs.

17

Ex 98.07

Articles de fumeurs.

17

Ex 98.11

CONCESSIONS A MODIFIER

Position

du tarif

Désignation des Produits

Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur Ad Val. %
Taux des droits qui doivent être consolidés Ad Val. %

Ex 42.04

Courroies de transmission et articles utilisés dans les machines.

5

5

Ex 48.01-d

Papier à dessin.

22

22

Ex 48.01-d

Papier buvard.

24

24

Ex 48.13

Papier stencil.

26

26

Ex 48.13

Papier carbone.

35

35

Ex 69.02

Briques réfractaires contenant plus de 70% d'alumine et celles en chromite, magnésite et chrome-magnésite.

15

5

70.17

Verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie, en verre, même graduée ou jaugée; ampoules pour sérums et articles similaires:

Ex

b) Verrerie de laboratoire.

5

5

Ex 73.15

Aciers alliés contenant au minimum de 5% et plus de l'un ou plusieurs des éléments tels que silicium, manganèse, chrome, vanadium; tungstène, cobalt ou molybdène.

5

5

Position du tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur Ad Val. %	Taux des droits qui doivent être consolidés Ad Val. %
Ex 82.01	Faux.	5	5
Ex 82.03	Limes pour travailler les métaux.	5	5
Ex 87.01	Tracteurs, y compris les tracteurs-treuil:		
	a) Ceux utilisés dans l'agriculture et dans l'industrie minière (spécifications sont déterminées par les Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, des Finances et des Douanes et Monopoles ensemble).	5	5
Ex 93.04	Fusils de tir.	23	23
96.02	Articles de broserie (brosses, balais-brosses, pinceaux et similaires), y compris les brosses constituant des éléments de machines; rouleaux à peindre, raclettes en caoutchouc ou en autres matières souples analogues:		
	b) Autres.	5,21,22	40

C - NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS DES LISTES EN VIGUEUR

Position du tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur Ad Val. %	Taux des droits qui doivent être consolidés Ad Val. %
Ex 84.22	Ascenseurs.	5, 5.5, 8, 10	10

D - NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS QUI N'EXISTENT PAS DANS LES LISTES EN VIGUEUR

Position du tarif	Désignation des Produits	Taux des droits légaux Ad Val. %	Taux des droits qui doivent être consolidés Ad Val. %
Ex 59.14	Manchons à incandescence.	25	5
Ex 84.07	Machines motrices hydrauliques (à l'exclusion des turbines hydrauliques et régulateurs pour turbines).	25	5
Ex 90.01	Ceux en verre.	20	10

E - CONCESSIONS DEMEUREES INCHANGEES

Position du tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés Ad Val. %
48.01-a	Papier filtre.	6
Ex 48.07	Papiers chromés, peints, dorés ou argentés sur une face.	18